COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2020

PRÉSENTS : MICHEL. D, ROULIN. F, GRIMBERG. B, LECLANCHE. H, MEYER. J.F, SALGUES. J, DI CAMILLO. G, MARQUANT. B, GROSS. M, FAYE. F, FERNANDEZ. S.

Le Conseil Municipal a désigné Franck ROULIN comme secrétaire de séance.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Indemnités des élus

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit fixer le montant des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints. Les indemnités sont fixées comme suit :

A - Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)
Didier MICHEL	20 %

B – Adjoints au Maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Fonction	Nom des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)
1er Adjoint	Franck ROULIN	6,60 %
2ème Adjoint	Bruno GRIMBERG	6,60 %
3ème Adjoint	Jean-François MEYER	6,60 %

Cela représente une enveloppe globale mensuelle de 1 547,98 € (777,88 € pour le Maire et 256,70 € par Adjoint, soit pour 3 Adjoints 770,10 €).

Résultat du vote : Pour : 11 voix Contre : 0 Abstention : 0

Délégations accordées au Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines attributions de cette assemblée.

Le Conseil Municipal décide donc de déléguer à Monsieur le Maire pendant la durée de son mandat :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
De passer les contrats d'assurances et leurs avenants et d'accepter les indemnités de sinistre y afférent.
De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.
D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges.
De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux.
D'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

Résultat du vote : Pour : 11 voix Contre : 0 Abstention : 0

Autorisation permanente et générale de poursuite donnée au comptable public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2009-125 du 03/02/2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux
Considérant que l'autorisation générale et permanente de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites,
Considérant qu'une telle autorisation participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du Comptable Public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité,

Le Maire propose donc de donner cette autorisation permanente et générale de poursuite à Monsieur Éric CHATARD, trésorier principal à la Trésorerie de Riom, quelle que soit la nature de la créance et la nature de la poursuite.

Résultat du vote : Pour : 11 voix Contre : 0 Abstention : 0

Désignation des membres aux commissions municipales

Commissions **Leader ou Référent**	**Président**	**Titulaire**	**Suppléant**	**Extérieur**
1. Centre Communal d'Action Sociale	Didier MICHEL	**Floriane FAYE** Gérard DI CAMILLO Sophie FERNANDEZ		
2. Appel d'Offre	Didier MICHEL	Franck ROULIN Bruno GRIMBERG **Jean-François MEYER**	Benjamin MARQUANT	
3. Associations		Didier MICHEL **Floriane FAYE**		
4. Bâtiments		**Benjamin MARQUANT** **Jean François MEYER** **Franck ROULIN** Gérard DI CAMILLO		
5. Communication et Information		**Matthieu GROSS** Didier MICHEL Sophie FERNANDEZ		
6. Ecole	Didier MICHEL	**Floriane FAYE**	Matthieu GROSS	
7. Environnement et Chemins		Julien SALGUES **Bruno GRIMBERG** **Hervé LECLANCHE** **Benjamin MARQUANT**		Vincent ALEXANDRE
8. Fêtes et Cérémonies regroupé avec Salle des Fêtes		**Sophie FERNANDEZ** Gérard DI CAMILLO Benjamin MARQUANT Jean-François MEYER Matthieu GROSS		
9. Finances		**Franck ROULIN** Julien SALGUES Matthieu GROSS Didier MICHEL		
10. Voiries		Didier MICHEL Jean-François MEYER **Julien SALGUES** Bruno GRIMBERG		
11. Défense		**Hervé LECLANCHE**		
Electorale (1 Membre mais plus le Maire + 1 membre nommé par le tribunal et le Préfet)		**Gérard DI CAMILLO**		

Nomination du responsable de l'employé communal

Monsieur Jean-François MEYER est nommé pour l'encadrement de Monsieur Marc DENIER, employé communal.

Résultat du vote : Pour : 11 voix Contre : 0 Abstention : 0

Divers :

Demande de création d'une association de pétanque à l'initiative de Monsieur Pascal MOUCHONNIER avec utilisation d'une partie du parking de la salle des fêtes le samedi principalement + utilisation d'une pièce dans l'ancienne caserne.
(Accord de principe mais les modalités d'utilisation du parking (zone de jeu) et du partage des locaux de l'ancienne caserne sont à déterminer).
Les interactions potentielles avec la location de la salle des fêtes le week-end sont aussi à envisager.

Poursuite de l'utilisation de l'application Panneaux Pocket
(Accord de principe).

Enquête Communication vers les Varennois en cours de création. M.GROSS nous expose le principe de cette enquête qui nous permettra de mieux communiquer et plus efficacement vers les varennois en utilisant différents supports.
La commission communication doit finaliser ce point et nous le présenter avant mis en place lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire a pris contact avec les forces de l'ordre (Gendarmerie d'Ennezat), à visité la caserne d'Ennezat et à remercier l'Adjudant-Chef pour l'efficacité de son action quant à l'enlèvement de la voiture « ventouse » devant la Place de la Mairie.
Monsieur le Maire à communiquer aux services de gendarmerie les coordonnées de l'ensemble des conseillers.

Demande d'installation d'un distributeur de 90 baguettes par la boulangerie de Thuret
(Accord de principe mais vérification si accepté dans le périmètre de l'église et subordonné à compensation de l'installateur des frais d'électricité)

Profiter de la période COVID pour continuer de capitaliser sur l'ensemble des producteurs locaux (viandes, légumes, poissons etc...) et essayer d'instaurer avec eux une récurrence des prestations à proposer aux habitants de la commune. Recensement des producteurs, contact et proposition à réaliser.

Point sur la distribution des masques: nous avons reçu les 430 masques RLV/Commune à distribuer. Cependant les listings sont incomplets et en cours de qualification pour une distribution exhaustive. Nous sommes toujours en attente des masques « enfant » du Conseil Régional et RLV/Commune.

Le Maire et le 2eme adjoint ont fait le tour des chemins communaux accompagné par Monsieur Vincent ALEXANDRE agriculteur exploitant sur la commune. Ils ont mis en place une organisation dédiée (action de débroussaillage, curage, contact des propriétaires etc...pour les différents entretiens à réaliser sur ces chemins en lien avec le Syndicat Rive droite de la Morge.

Affiché en Mairie, le 08 Juin 2020.

Monsieur le Maire,

MAIRIE DE VARENNES-SUR-MORGE 63 (Puy-de-Dôme)

Didier MICHEL